



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2020-000129
Dossier suivi par : Nathalie MANDARON
Tél : +33374271443
Mail : nathalie.mandaron@hautsdefrance.fr

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER
Président de la Communauté de Communes
Pévèle Carembault
Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 PONT A MARCQ

Lille, le **14 JAN. 2020**

Objet : Avis de la Région sur le PCAET (Plan Climat Energie Territorial)

Monsieur le Président,

Cher Jean-Luc,

Vous avez transmis pour avis au Président du Conseil Régional Hauts-de-France le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre Communauté de Communes et je vous en remercie.

Ce PCAET prend en compte les objectifs du SRADDET ; il mentionne des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES par secteur d'activité aux horizons 2030 et 2050 à la mesure des objectifs régionaux. Concernant les réductions de consommations d'énergie, vous définissez deux scénarios ; Je vous encourage à orienter tous vos efforts vers le scénario de réduction maximale afin de suivre l'objectif de -20% de consommation énergétique en 2030 par rapport à 2012.

Votre feuille de route, déclinée en 50 actions, témoigne de l'engagement de votre collectivité en ce sens, notamment par les efforts remarquables pour favoriser les modes de transports et de déplacements durables ainsi que par le déploiement de moyens importants pour accompagner les collectivités et le secteur privé dans la réhabilitation thermique des logements et des bâtiments tertiaires. J'ai noté également les actions prévues pour accroître la capacité de votre territoire à faire face aux risques climatiques et à développer l'économie circulaire.

J'ai ainsi l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région avec toutefois quelques remarques :

- Les objectifs chiffrés de réduction des polluants atmosphériques sont conformes aux objectifs nationaux ; pour autant, ils gagneraient à être explicitement accompagnés d'une stratégie locale ciblée par polluant et par secteur d'activité.
- Concernant la production d'énergies renouvelables, le PCAET énonce un potentiel maximal de production par EnR en 2050. Votre Plan d'actions est orienté vers le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, la méthanisation, la valorisation de l'énergie fatale des entreprises, la géothermie et le bois-énergie. Il serait toutefois important de traduire ce potentiel dans une stratégie fixant des objectifs chiffrés de production pour un mix énergétique à l'horizon 2030. S'agissant de la filière bois-énergie pour laquelle vous prévoyez un développement massif d'ici 2050, notez la faible couverture forestière de la Région et la consommation de l'énergie-bois déjà supérieure à la capacité de production de votre territoire aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 
ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_023-DE



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

- Concernant l'adaptation au changement climatique et le maintien de la capacité de stockage de carbone dans les sols, la réalisation d'un PLUi telle vous le prévoyez pour 2020 est un atout. Le développement de liens étroits entre votre stratégie et celle du SCOT sera déterminant. A cet égard, j'attire votre attention sur l'importance de limiter l'urbanisation et l'artificialisation du sol pour maintenir la capacité de stockage carbone du sol et de l'impact de l'exploitation des forêts pour la production de bois-énergie sur les risques de déstockage de carbone du sol.

Bien entendu vous pouvez compter sur l'aide de la Région, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, pour vous accompagner à la mise en œuvre des actions publiques répondant aux défis que nous impose le changement climatique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Avec mes meilleurs vœux -
Amicalement,



Nicolas LEBAS

*Vice-Président en charge de
l'enseignement supérieur, de la recherche,
de l'Europe et de la planification territoriale*